

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE DE TOULOUSE - BUDGET PRINCIPAL

15-871

FINANCES -

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le budget 2016 acte le transfert vers Toulouse Métropole d'équipements à vocation culturelle (dont le Théâtre et l'Orchestre du Capitole) et sportive définis d'intérêt métropolitain, ainsi que des compétences facultatives telles que le service des Pompes funèbres et le Centre des Congrès Pierre Baudis.

Ainsi, à compter de l'exercice 2016, le budget de la Ville de Toulouse est constitué uniquement du budget principal.

Le rapport joint en accompagnement de cette délibération présente les grands équilibres du projet de budget 2016 dans une première partie et consacre une deuxième partie à la présentation des politiques publiques et la mise en avant des priorités affirmées par la municipalité.

Il détaille très précisément ce budget en le replaçant dans le contexte hors transferts pour permettre la comparaison cohérente avec les exercices précédents et suivre la mise en pratique de la stratégie d'économie mise en place dans le cadre du budget 2015.

De même sont précisés et détaillés les mouvements financiers induits par les transferts.

Le budget de la Ville de Toulouse, après adoption du budget primitif 2016 et prise en compte les différents transferts se présente donc ainsi :

Budget Principal – crédits réels en €

	Dépenses	Recettes	Écart
Investissement	156 420 619	126 896 238	- 29 524 381
Fonctionnement	590 246 874	619 771 255	29 524 381
TOTAL	746 667 493	746 667 493	0

Je vous propose de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2016 tel qu'il vous a été communiqué,
- fixer le montant du produit de la fiscalité directe à 255 000 000 €, le vote des taux d'imposition fera l'objet d'une délibération spécifique.
- vous prononcer favorablement sur les autorisations de programme et notamment la création de 10 nouvelles pour : 51,8 M€, ainsi que la prise en compte de la clôture de 7 . Le montant total des autorisations de programme en cours (ayant des crédits de paiement inscrits au titre de 2016) s'élève à 332,6 M€, conformément à la liste annexée au présent budget.

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous propose de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le budget primitif de la Ville de Toulouse pour l'exercice 2016 est approuvé ainsi que ses annexes budgétaires tel qu'il vous a été diffusé.

Le montant du produit de la fiscalité directe est fixé à 255 000 000 €, le vote des taux d'imposition fera l'objet d'une délibération spécifique.

Les autorisations de programme en cours (ayant des crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice 2016) s'élèvent à un montant total de 332 560 157 €, conformément à l'annexe budgétaire intitulée « situation des autorisations de programme et crédits de paiement – BP 2016 ».

Les 10 nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion du présent budget sont les suivantes :

- "Eglise du Taur – rénovation intérieure " pour 1 500 000 € ;
- "Zac Empalot – participation aux équipements publics" pour 2 350 800 €
- "Mise en conformité cuisine centrale" pour 2 212 000 €;
- "GS Fleurance St Martin du Touch - construction" pour 6 550 000 € ;
- "GS Malepère - construction" pour 10 100 000 € ;
- "GS Lapujade – extension " pour 8 600 000 € ;
- "GS Grand Selve - extension" pour 10 700 000 € ;
- "Reynerie – centre d'animation" pour 5 077 260 € ;
- "Musée des Augustins – mise en accessibilité" pour 2 850 000 € ;
- "Campagne ravalement de façades 2016 – 2021" pour 1 900 000 €.

Les 7 autorisations de programme clôturées (et donc ne figurant plus dans l'annexe) sont les suivantes :

- "Alex Jany – Argoulets – piscine et patinoire " pour un montant définitif clôturé à 22 765 661 € ;
- "Borderouge – place nord – Musiques actuelles - Metronum" pour un montant définitif clôturé à 9 744 149 €
- "Activités de loisirs plus de 6 ans – Petit Capitole 1ère phase" pour un montant définitif clôturé à 1 322 080 €;
- "Rangueil Cosec - agrandissement" pour un montant définitif clôturé à 497 885 € ;
- "Colonie Aulus – sécurité" pour un montant définitif clôturé à 4 999 202 € ;
- "Ponts Jumeaux – jardin intégré ZAC " pour un montant définitif clôturé à 682 985 € ;
- "Multi accueil Garrigou Quilhermery - construction" pour un montant définitif clôturé à 6 598 € ;
- "Nouveautés - construction" pour un montant définitif clôturé à 156 326 € ;

Ce budget est adopté sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M14 par nature pour le budget principal.

Le **budget principal** pour l'exercice 2016 est arrêté aux résultats suivants :

Opérations réelles

Recettes	746 667 493 €
Dépenses	746 667 493 €

Opérations d'ordre

Recettes	44 024 381 €
Dépenses	44 024 381 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**

Sacha BRIAND